

## **Séance du comité administratif du 5 avril 2022**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 5 avril 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
  - 5.1 Équipements audiovisuels – Offre de service – Autorisation
  - 5.2 Lac-à-l'épaule – Autorisation de dépense
  - 5.3 Contribution à la Table des MRC – Accompagnement du comité politique – Mandat externe
  - 5.4 Cellule de mentorat de L'Érable – Budget 2022 – Autorisation
  - 5.5 Festival de l'érable de Plessisville – Participation de la MRC – Autorisation
  - 5.6 Service d'ingénierie – Équipement de signalisation – Autorisation
  - 5.7 Parc régional des Grandes-Coulées – Prévisions de dépenses annuelles – Approbation
6. Ressources humaines
  - 6.1 Assurances collectives – Adhésion au regroupement de l'UMQ – Autorisation
  - 6.2 Travailleur sylvicole – Embauche – Autorisation
  - 6.3 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation
7. Finances
  - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
  - 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande de soutien financier
  - 8.2 Agricultrices du Centre-du-Québec – Demande de commandite
  - 8.3 Cercle de fermières Princeville – Demande de commandite
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

## **Séance du comité administratif du 5 avril 2022**

---

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2022-04-058 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2022-04-059 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant les points suivants :

- 9.1 Théâtre Parminou – Invitation
- 9.2 Festival des sucres de Saint-Pierre-Baptiste – Invitation
- 9.3 Nouveau centre administratif de la MRC – Mandat d'accompagnement pour la sélection et l'achat de mobilier de bureau – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022 – Procès-verbal – Suivi et adoption**

---

CA-2022-04-060 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 1<sup>er</sup> mars 2022;

ATTENDU QUE le suivi a été fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Administration**

---

#### **5.1 Équipements audiovisuels – Offre de service – Autorisation**

---

CA-2022-04-061 ATTENDU QUE la MRC a à sa disposition des sommes reçues dans le cadre du Fonds d'aide financière aux MRC pour absorber les pertes liées à la COVID-19;

ATTENDU la nécessité de doter la salle de réunion et la salle du conseil de la MRC de tels équipements afin de faciliter notamment les réunions en mode hybride;

ATTENDU la soumission déposée par la firme Sonimec, reçue par courriel le 25 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Sonimec pour une somme de 20 706 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même le Fonds d'aide financière aux MRC pour absorber les pertes liées à la COVID-19;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 Lac-à-l'épaule – Autorisation de dépense**

---

CA-2022-04-062 ATTENDU QU'un lac-à-l'épaule aura lieu le 6 mai 2022 au Manoir du lac William avec les maires de la MRC de L'Érable et la direction générale;

ATTENDU QUE cette activité vise notamment à concerter les maires sur l'avenir de la MRC et à réfléchir sur une planification stratégique à adopter;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense maximale de 2 000 \$ incluant tous les frais pour la journée reliés au lac-à-l'épaule qui se tiendra au Manoir du lac William, situé à Saint-Ferdinand, le 6 mai 2022;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.3 Contribution à la Table des MRC du Centre-du-Québec – Offre de service pour l'accompagnement du comité politique – Autorisation**

---

CA-2022-04-063 ATTENDU QU'à l'approche des élections provinciales, les élus de la Table des MRC du Centre-du-Québec souhaitent être accompagnés par une firme afin de les appuyer dans leurs démarches politiques visant à faire valoir les dossiers prioritaires de la région du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat d'accompagnement en matière de communication et relations publiques;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la firme BIS Communication;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service soumise par la firme BIS Communication au coût de 18 000 \$, plus les taxes applicables, à être payé en parts égales par les cinq MRC qui composent la Table des MRC du Centre-du-Québec;

D'AUTORISER la MRC de Nicolet-Yamaska à procéder à l'octroi du mandat;

D'AUTORISER une contribution financière de 3 600 \$, plus les taxes applicables, à la Table des MRC du Centre-du-Québec;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense comme suit :

- 2 000 \$ à même les activités financières de Développement économique;
- 1 600 \$ via une appropriation de surplus de Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Cellule de mentorat de L'Érable – Budget 2022 – Autorisation**

---

- CA-2022-04-064 ATTENDU QUE le mentorat est une avenue de développement des entreprises qui permet aux gens d'affaires de tous âges et de tous les horizons de développer leurs aptitudes entrepreneuriales et leur leadership au contact d'un mentor;
- ATTENDU QUE les membres bénévoles de la cellule de mentorat se rencontrent sur une base mensuelle;
- ATTENDU QU'un budget est déjà prévu pour les activités qui y sont reliées;
- ATTENDU QUE différents partenaires contribuent au financement de la cellule de mentorat;
- ATTENDU QUE la MRC de L'Érable favorise la formation des mentors de même que le réseautage;
- ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2022 adoptées par le conseil de la MRC comportaient des revenus et dépenses équilibrées de 6 750 \$ pour les activités de la cellule de mentorat dans le budget du développement économique;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :
- D'APPROUVER le budget soumis pour les activités 2022 de la cellule de mentorat de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Festival de l'érable de Plessisville – Participation de la MRC – Autorisation**

---

- CA-2022-04-065 ATTENDU l'invitation que la MRC a reçue du directeur général du Festival de l'érable de Plessisville pour l'activité du 5 à 7 des entreprises qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022;
- ATTENDU QUE le coût d'une table de huit personnes est de 450 \$, taxes incluses;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :
- D'AUTORISER l'achat d'une table de huit personnes pour le 5 à 7 des entreprises du Festival de l'érable de Plessisville pour une somme de 450 \$, taxes incluses;
- DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Service d'ingénierie – Équipement de signalisation – Autorisation**

---

- CA-2022-04-066 ATTENDU QUE les techniciens en génie civil, dans le cadre de leur fonction, effectuent des relevés d'arpentage;
- ATTENDU QUE lors de l'exécution de cette tâche, les techniciens en génie civil peuvent entraver la route;
- ATTENDU QUE pour des raisons de santé et de sécurité au travail, il est nécessaire de procéder à l'achat d'équipement de signalisation;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense approximative de 3 200 \$ pour l'achat d'équipement de signalisation à même les activités financières – Ingénierie.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 Parc régional des Grandes-Coulées – Prévisions de dépenses annuelles – Approbation**

---

CA-2022-04-067

ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Coulées nécessite chaque année des travaux d'entretien et de maintenance et diverses dépenses de fonctionnement;

ATTENDU le tableau des dépenses prévues au Parc régional des Grandes-Coulées pour l'année 2022, préparé en date du 28 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER les prévisions de dépenses soumises en date du 28 mars 2022 par le coordonnateur du Parc régional des Grandes-Coulées représentant une somme de 24 750 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement des dépenses prévues à même les activités financières de l'année courante – Parc régional des Grandes-Coulées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

---

**6.1 Assurances collectives – Adhésion au regroupement de l'UMQ – Autorisation**

---

CA-2022-04-068

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC et municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les MRC et municipalités, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la MRC désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE CONFIRMER l'adhésion de la MRC de L'Érable au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les MRC et municipalités, dans le cadre d'un achat regroupé et confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat, lequel sera octroyé pour une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la MRC avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

DE S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2 Travailleur sylvicole – Embauche – Autorisation**

---

CA-2022-04069 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 16 février 2022, a adopté la résolution numéro 2022-02-045 autorisant l'ouverture d'un poste de travailleur sylvicole, poste saisonnier permanent;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Xavier Godbout à titre de travailleur sylvicole, poste saisonnier permanent, avec entrée en fonction le 13 mai 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.3 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2022-04-070 ATTENDU les nouvelles responsabilités des MRC en matière de protection et mise en valeur du patrimoine;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 20 octobre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-10-282 autorisant notamment le dépôt de la demande de soutien financier au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications a été confirmée en date du 4 mars 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'embauche d'un agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, poste à contrat à durée déterminée à temps plein d'une durée de trois ans;

## Séance du comité administratif du 5 avril 2022

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. Finances

#### 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-04-071 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois d'avril 2022, comme suit :

##### Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4344	BuroPro (divers)	248,79 \$
4345	Ducoflex (rubans timbreuse)	350,00 \$
4346	Brisson Paysagiste (entretien plates-bandes)	810,00 \$
4347	Costco (divers)	177,76 \$
4348	Imprimerie Fillion enr. (cartes professionnelles)	150,00 \$
4349	Druide (licence Antidote)	265,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>2 001,55 \$</b>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

##### Ratifications des dépenses

Description	Montant
Vertisoft (commutateurs)	738,18 \$
Vertisoft (renouvellement VM Ware)	3 341,00 \$
PixM Photo Vidéo (encadrement photo préfets)	319,84 \$
AàZ Communications événements (hébergement et domaine Ferme 59)	222,85 \$
Vertisoft (portable Lenovo - Ingénierie)	3 275,45 \$
Vertisoft (kaspersky)	2 376,50 \$
GoDaddy (renouvellement nom de domaine <i>erable.ca</i> et autre)	39,98 \$
Zoom Vidéo (renouvellement)	200,00 \$
Placide Martineau (divers - Parc)	74,94 \$
Traductions Postrophe Translations (traduction - Parc)	410,78 \$
Amazon (casque d'écoute - Ingénierie)	175,72 \$
Amazon (casque d'écoute, support ordinateur, multiprise)	208,56 \$
Aptika (cartouche pour imprimante carte à puce - Transport)	144,00 \$
Canva Pro (abonnement - Tourisme)	129,66 \$
Tourisme Centre-du-Québec (campagne hiver 2022 - Parc)	200,00 \$
Déneigement N.S. Paradis SENC (charge de neige et abrasif)	456,92 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>12 314,38 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-04-072 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois d'avril 2022, comme suit :

##### Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
04-001	Pneus PR	1	Installation pneus d'été (véhicules 101 et 901)	260,00 \$	260,00 \$
04-002	Génitech	1	Réparation fuite moteur (camion 6058)	3 200,00 \$	3 200,00 \$

## Séance du comité administratif du 5 avril 2022

04-003	Dubois et Frères	1	Réparation miroir droit et installation caméra de recul	575,16 \$	575,16 \$
04-004	Armature Roy	1	Remplacement démarreur (camion 665)	350,00 \$	350,00 \$
04-005	Aréo-Feu	1	Pièces pour réparation (camions 285, 6072 et 585)	1 500,00 \$	1 500,00 \$
04-006	ATIPQ	2	Séminaire de prévention (mai)	295,00 \$	590,00 \$
04-007	Sheraton Laval	4	Hébergement - Séminaire (4 nuits)	200,00 \$	800,00 \$
04-008	ENPQ	1	Examen reprise pompiers (MDO-S2 et RCI)	750,00 \$	750,00 \$
04-009	ENPQ	12	Examen Section 3	85,10 \$	1 021,20 \$
<b>TOTAL :</b>					<b>9 046,36 \$</b>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

### Ratifications des dépenses

Description	Montant
Germain Daigle Excavation inc. (travaux pelle intervention)	1 025,00 \$
SAAQ (immatriculations)	18 958,05 \$
Innovation, Sciences et Développement Canada (licences radio)	4 671,40 \$
CMP Mayer inc. (ajustement bottes)	155,00 \$
9015-3032 Québec inc. (essence intervention)	100,80 \$
Denis Bilodeau (réparation piscine)	80,00 \$
Amazon (stylet et pointes)	50,58 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>25 040,83 \$</b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Correspondance – Documents déposés

### 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande de soutien financier

Référence est faite à la correspondance de l'Association forestière du sud du Québec reçue par courriel le 7 février 2022 demandant à la MRC un soutien financier. Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

### 8.2 Agricultrices du Centre-du-Québec – Demande de commandite

CA-2022-04-073

ATTENDU que la MRC a reçu une demande de commandite des Agricultrices du Centre-du-Québec, organisme sans but lucratif ayant comme mission de préserver la voix des femmes sur l'orientation de l'agriculture, favoriser l'accès de celles-ci à des postes décisionnels à l'intérieur d'organismes agricoles et para-agricoles et avoir une force politique capable de défendre les intérêts des agricultrices;

ATTENDU QUE ladite demande de commandite vise à financer différentes activités offertes aux membres tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution financière de 100 \$ aux Agricultrices du Centre-du-Québec;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**8.3 Cercle de fermières Princeville – Demande de commandite**

---

CA-2022-04-074 ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande de commandite du Cercle de fermières Princeville en vue de la soirée du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme qui aura lieu au Complexe hôtelier Du Pré à Princeville le 14 mai 2022;

ATTENDU QUE le Cercle de fermières Princeville encourage l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, et contribue à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal tout en soutenant, par ses actions, différentes œuvres de bienfaisance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu:

D'AUTORISER une contribution financière de 100 \$ au Cercle de fermières Princeville en vue de la soirée du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme qui aura lieu au Complexe hôtelier Du Pré à Princeville le 14 mai 2022;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Divers**

---

**9.1 Théâtre Parminou – Invitation**

---

Référence est faite à l'invitation à assister à la soirée reconnaissance organisée par le Théâtre Parminou le 21 avril 2022, à Victoriaville. L'invitation sera transmise aux maires de la MRC.

**9.2 Festival des sucres de Saint-Pierre-Baptiste – Invitation - Autorisation**

---

CA-2022-04-075 ATTENDU l'invitation adressée aux maires de la MRC par le président du Festival des sucres de Saint-Pierre-Baptiste pour l'événement qui aura lieu les 21 et 22 mai 2022;

ATTENDU QUE le coût d'une table de huit personnes est de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table pour huit personnes pour le Festival des sucres de Saint-Pierre-Baptiste qui aura lieu les 21 et 22 mai 2022, au coût de 250\$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 Nouveau centre administratif de la MRC – Mandat d'accompagnement pour la sélection et l'achat de mobilier de bureau – Autorisation**

---

CA-2022-04-076 ATTENDU le projet de construction du nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, il y a lieu d'avoir recours à des services d'accompagnement pour définir les besoins en ameublement;

## Séance du comité administratif du 5 avril 2022

---

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la firme Blouin Tardif Architectes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 4 avril 2022 soumise par la firme Blouin Tardif Architectes pour des coûts évalués à 18 500 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le règlement d'emprunt pour le projet du nouveau centre administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10. Période de questions

---

Aucune question.

### 11. Levée de la séance

---

CA-2022-04-077 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général